

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

22 mars 2018

Date d'affichage :

3 avril 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180328-DELIB180309-DE
Date de télétransmission : 29/03/2018
Date de réception préfecture : 29/03/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

QUESTION N° 9

OBJET : Restructuration des réseaux rue du Moulin d'Eau et aménagement rue Planchepaleuil

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 13 mars 2018

En conclusion de l'étude diagnostique conduite entre 2013 et 2015 par le bureau d'études HYDRATEC, le Conseil Municipal a approuvé le 14/12/2015, un schéma directeur eau et assainissement des travaux à programmer sur 10 ans. Ce schéma est actualisé tous les ans pour tenir compte de l'avancement des opérations, de l'évolution des capacités budgétaires et des retours d'exploitation sur les réseaux. A ce titre, le programme actuellement en vigueur, validé en séance du 13/12/2016, prévoit le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable rues du Moulin d'Eau et rue Planchepaleuil (tronçon entre Pont SNCF et rue du Moulin d'Eau), le réseau d'assainissement ne présentant pas d'anomalies particulières d'un point de vue fonctionnel et structurel.

En parallèle, les premières investigations préalables ont permis de mettre en évidence l'absence de tabourets de branchements et/ou de branchements séparés sur ces rues, la présence d'amiante sur les réseaux et branchements existants, ainsi que l'absence de réseau de collecte des eaux usées sur la partie basse de la rue du Moulin d'Eau, alors que le périmètre est situé en zone d'assainissement collectif.

Dans un souci de coordination et de réduction des gênes des riverains, il semble opportun d'inclure a minima dans l'opération, la mise en conformité du réseau et des branchements associés.

En ce qui concerne les aménagements de voirie, il est proposé pour la rue Planchepaleuil d'assurer une continuité de l'opération terminée en 2017, avec réfection générale en enrobés, jusqu'à la rue du Moulin d'Eau, sans enfouissement des réseaux secs.

Pour cette dernière, s'agissant d'une voie départementale, toute réfection globale de la chaussée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme impliquerait d'une part sa rétrocession à la Collectivité, d'autre part, une modification trop conséquente du programme de travaux induit (restructuration complète des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, réfection générale des trottoirs). Par ailleurs, de tels travaux ne sont pas programmés par le Conseil Départemental.

En conséquence, le projet se décompose en deux lots portant sur :

Pour le lot 1 (rue du Moulin d'Eau) :

le remplacement du réseau de distribution d'eau potable et des branchements en plomb existants,

COMMUNE DE RIOM

- La création d'une antenne de collecte des eaux usées entre impasse Clairefontaine et avenue Georges Gershwin,
 - La mise en conformité des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec mise en place systématique de tabourets et création de branchements séparés,
 - La réfection des fouilles sur chaussée et trottoirs, suivant les prescriptions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
 - La mise en cohérence des signalisations verticale et horizontale
- Pour le lot 2 (rue Planchepaleuil) :
- Le remplacement du réseau de distribution d'eau potable et des branchements en plomb existants,
 - La mise en conformité des réseaux et branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec mise en place systématique de tabourets et création de branchements séparés, et reprises ponctuelles de défauts structurants,
 - La réfection générale de voirie, depuis le chemin des Grosbosts à la rue du Moulin d'Eau.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le programme ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pour un coût global estimé à ce stade à 1.200.000 € TTC, ventilé en deux lots :**
 - **Lot 1 : Rue Moulin d'Eau**
 - **Lot 2 : Rue Planchepaleuil (du chemin des Grosbosts à la rue du Moulin d'Eau)**
- **dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits aux budgets annexes d'Eau et d'Assainissement, ainsi qu'au budget principal,**
- **solliciter les différents partenaires financiers, les participations ou subventions nécessaires permettant à la Commune de RIOM de réaliser le projet de restructuration des réseaux humides et d'aménagement de voirie,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ces décisions.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180328-DELIB180309-DE
Date de télétransmission : 29/03/2018
Date de réception préfecture : 29/03/2018

RIOM